

# CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE

Séance du jeudi 20 mai 2021

## Compte rendu

sous réserve d'approbation par le conseil municipal

**Présents** : Noëlle BALLET, Pascale BERTHET, Didier BESSON, Jacques COMBE, Michel DROVIN, Christophe FEBVRE, Claude GALLINET, Christelle JOLY, Franck LECOULTRE, Sabine LEROY, Christian MAIRE, Yves MOUREY, Christian NOIR, Pascale SALET, Daniel SEGUT, Eva VAUZEILLES.

**Absents excusés** : Dominique DIBLANC

**Secrétaire de séance** : Pascale SALET

**Secrétaire** : Sonia BARBAUD

*Ouverture de la séance à 18h30*

### 1/ Approbation du compte-rendu du 22/04/2021

Aucune remarque sur le dernier compte rendu qui est adopté à l'unanimité

### 2/ Décisions Modificatives Budgétaires

#### - Budget général :

Afin de pouvoir régler les dépenses d'effacement des réseaux sur Mirebel, il convient de modifier le budget en répartissant de la façon suivante (sans incidence budgétaire) :

D10226 +550	D201512 + 21500
R10226 +550	D2041583 + 142000
	D238 + 37000
	D21534 -200500

POUR à l'unanimité

### 3/ Nomenclature budgétaire M57

Cette nouvelle nomenclature remplace la M14. C'est une simplification comptable avec l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 qui assouplit les règles budgétaires et l'expérimentation du compte financier unique.

Le Conseil Municipal autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune, autorise la mise en application du compte financier unique pour les mêmes budgets et décide de rester en amortissement annuel et de ne pas passer au prorata. Le conseil municipal donne son accord pour être commune expérimentale.

POUR à l'unanimité

### 4/ PLU modification simplifiée : approbation

Ne concerne que la zone sur laquelle aura lieu l'implantation Age et Vie.

Extrait de la délibération :

Le conseil municipal,

**CONSIDERANT** que les observations du public et les avis des personnes publiques associées justifient de procéder à quelques rectifications de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme

- prise en compte des observations de l'État concernant l'assainissement et les eaux pluviales : compléments à la notice et au règlement

- prise en compte des observations de l'État et du Département : compléments apportés à la notice et à l'OAP concernant les mesures de préservation ou de compensation en cas d'éventuelles destructions de haies

- précision de la notice concernant la possible présence d'éléments archéologiques

**CONSIDERANT** que le plan local d'urbanisme modifié tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé ;

après en avoir délibéré ;

**DECIDE** d'approuver la modification simplifiée du plan local d'urbanisme telle qu'elle apparaît au dossier annexé à la présente délibération et qui porte notamment sur les points suivants :

- Modification des règles applicables au secteur AUm, renommé en secteur AUh dans le P.L.U. en vigueur, afin de permettre l'implantation d'un hébergement pour personnes âgées : modification du règlement et définition d'une OAP

**DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153-20 à R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie de HAUTEROCHE durant un mois et d'une mention dans un journal habilité à publier les annonces légales ; ainsi qu'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du code général des collectivités territoriales, si la communauté de communes comprend une commune de 3 500 habitants ou plus ou si la commune compte 3 500 habitants ou plus ;

**DIT** que, conformément à l'article L.133-6 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de HAUTEROCHE aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture ;

**DIT** que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées. La présente délibération, accompagnée du dossier de plan local d'urbanisme modifié qui lui est annexé, sera transmise au préfet.

POUR à l'unanimité

Le maire demande, ensuite, un ajout à l'ordre du jour d'une délibération sur l'expertise de potentialités de zones humides sur les terrains urbanisables projetés au PLU. Elle est indispensable pour poursuivre l'étude du PLU.

#### **5/ PLU : expertise de potentialités de zones humides sur les terrains urbanisables**

La doctrine de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté consiste, en application du SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse, à évaluer la présence ou l'absence de zones humides au sein des espaces potentiellement urbanisables visés par les documents d'urbanisme.

Il convient de réaliser cette étude pour un coût d'environ 3300€ HT.

POUR à l'unanimité

#### **6/ Avis sur le transfert des PLU et cartes communales à la Communauté de Communes**

La commune a jusqu'au 30 juin 2021 pour prendre une décision concernant le transfert de son PLU et cartes communales à la communauté de communes.

Nous attendons plus d'informations et notamment une réunion explicative de la CCBHS.

#### **7/ Compte-rendu de réunions diverses**

Grand Site : réunion présidée par le Préfet du Jura. Pour obtenir le label Grand Site, il faut compter entre 8 à 10 ans. Ce Grand Site est plus orienté sur la préservation de la nature plutôt que sur le tourisme.

Il en ressort que pour nos projets « touristiques », il ne faut pas attendre le Grand Site mais agir par nous-même et chercher des financements.

Office du Commerce et de l'Artisanat de la CCBHS : Rencontre avec la technicienne en charge de l'office. La priorité est la mise à jour la liste des commerçants et artisans de la commune

Travaux élargissement chemin de Eva Jura : une réunion est prévue avec la commune de BAUME LES MESSIEURS et ECLA

#### **8/ Points sur les travaux**

Accès à l'église de Mirebel : sera finalisé la semaine prochaine

Travaux sortie du village de Crançot-Lons : les travaux du syndicat des eaux commenceront le 31/05. L'enrobé final est prévu par le Département fin juillet.

Travaux de la traversée de Mirebel : encore à l'étude des plans. Une réunion publique sera organisée fin juin.

Travaux salle des fêtes : l'étude a été réalisée par le thermicien. La commission bâtiment doit se réunir afin d'étudier ce rapport.

Citerne dans l'atelier à Mirebel : le SDIS abandonne cette citerne comme réserve à incendie. La commission bâtiment se réunira pour l'aménagement de l'atelier.

Travaux de la boulangerie : ils vont se faire dans les prochaines semaines

### **9/ Eclairage public – nuisances sonores et divers**

L'enquête concernant la réduction éventuelle de la plage horaire de l'éclairage public sera distribuée dans toutes les boîtes à lettres des habitants de HAUTEROUCHE. Il conviendra de la rendre en mairie rapidement et avant le 28/06/2021 ; une boîte de réception spécifique sera installée lors des élections.

Lors de la distribution, un flyer de rappel de certaines consignes (nuisances sonores, feux, divagation des chiens, urbanisme...) sera également distribué aux habitants.

### **10/ Elections départementales et cantonales : les 20 et 27 juin**

La concomitance de ces deux scrutins et la crise sanitaire, implique qu'un soin particulier soit apporté à la préparation et au déroulement pour que les électeurs puissent exercer leur droit de vote et que la sincérité du scrutin soit pleinement garantie. Ainsi, pour les deux tours, chacun des bureaux de vote habituels doit être physiquement dédoublé de telle sorte que puissent être recueillis séparément les suffrages exprimés, d'une part, pour l'élection des conseillers départementaux, d'autre part, pour l'élection des conseillers régionaux. Des masques, visières et gel hydro-alcoolique seront mis à disposition dans chaque bureau de vote.

Les bureaux seront matérialisés en conséquence.

Nous faisons appel à des bénévoles vaccinés (ou voulant bien effectuer un test PCR 48 h avant) et intéressés pour la tenue des bureaux de vote. Se faire connaître rapidement en mairie.

### **11/ Questions et informations diverses**

Préparation du marché de producteurs à GRANGES SUR BAUME : une rencontre sera organisée. Le marché est prévu du 12 juin au 1<sup>er</sup> septembre.

Flaques d'eau devant les commerces : le nécessaire sera fait.

Toujours vers les commerces : la commune a fait une commande supplémentaire de panneaux « Voies Sans issue ». Ils viendront compléter ceux déjà installés.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 29/06/2021 à 18h30

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00*